**REPUBLIQUE DU SENEGAL Genève, le 27 janvier 2022**

 UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

 ------------------------------------

 **MISSION PERMANENTE AUPRES DE**

**L’OFFICE DES NATIONS UNIES A GENEVE vérifier au prononcé**

 **--------------------------------**

 **AMBASSADE DU SENEGAL EN SUISSE**

40e session Examen Périodique Universel (EPU), du 24 janvier au 04 février 2022

 **PROJET DE DECLARATION DU SENEGAL A L’EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL DE L’OUGANDA**

**Monsieur le Président,**

Le Sénégal souhaite une chaleureuse bienvenue à la délégationde la République de l’Ouganda et la félicite pour la qualité de son rapport national au titre de cette 40ème session de l’EPU.

La délégation sénégalaise note, avec satisfaction, que le présent rapport, qui met en lumière les progrès accomplis par l’Ouganda, vise à respecter les engagements volontairement souscrits en octobre 2011 et les recommandations reçues lors du deuxième cycle de l’EPU qui s’inspirent des objectifs de développement durable (ODD).

Ainsi, depuis son dernier examen, en 2016, le Gouvernement ougandais a adopté et appliqué plusieurs lois et politiques, notamment pour transposer les normes internationales en matière de droits de l’homme dans son droit interne et assurer une croissance économique inclusive, l’égalité et l’application du principe de responsabilité.

Tout en saluant ces mesures de haute portée, la délégation sénégalaise voudrait suggérer à l’Ouganda les recommandations suivantes :

* Mettre en place une Commission nationale des droits de l’homme conforme aux principes de Paris ; et
* Adhérer à la Convention internationale sur la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées.

Pour conclure, le Sénégal souhaite plein succès à l’Ouganda dans la mise en œuvre des recommandations acceptées et appelle la Communauté internationale à lui accorder tout l’appui nécessaire.

**Je vous remercie.**